



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 57620

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, chargé de la réforme territoriale, sur la réorganisation territoriale. Contre toute attente, y compris des élus locaux de sa propre majorité, le Président de la République a présenté un projet rassemblant la Picardie et la Champagne-Ardenne au sein d'une même région : étonnante union aux cohérences territoriales et historiques difficiles à trouver... Autant les liens économiques, culturels et sociaux sont présents avec le Nord ou l'Île-de-France, autant ils sont bien moins solides avec la Champagne-Ardenne. Il dénonce une régression en termes de proximité des institutions locales et souhaite que les Français soient consultés avant d'envisager une telle réorganisation territoriale. Il souhaite également connaître les éléments techniques qui ont permis d'envisager une économie de 10 milliards d'euros du fait d'un tel redécoupage.

Texte de la réponse

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, prévoit un regroupement des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2016. La constitution de 13 régions métropolitaines renforcées en lieu et place des 22 régions actuelles permettra aux régions de jouer plus efficacement leur rôle en matière de développement économique et de renforcement de la compétitivité des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57620

Rubrique : Régions

Ministère interrogé : Réforme territoriale

Ministère attributaire : Réforme territoriale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4844

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2016](#), page 844